Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20240611-2024-034-DP-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2024

Publication: 13/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Département de Vaucluse

## COMMUNAUTE TERRITORIALE —— SUD LUBERON ——

Parc d'Activités le Revol 128 Chemin des vieilles vignes

84240 LA TOUR D'AIGUES

## **DECISION DU PRESIDENT N°2024-034**

Objet : Signature d'un accord-cadre de prestations de services juridiques et conseils Lot 02 : Consultation, assistance juridique en droit de l'urbanisme, foncier, de la construction

Nous, Robert Tchobdrenovitch, Président de la Communauté de communes COTELUB,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2024-004 du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs consenties au Président de la communauté de communes,

## Considérant ce qui suit :

Une consultation a été lancée le 14 février 2024 par publication sur le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) référencée S-PA-1418619, sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes COTELUB pour l'accord-cadre n°2024PI014 relatif à des prestations de services juridiques et conseil. Cet accord-cadre comprend 4 lots :

- Lot 01: Consultation, assistance juridique en droit public;
- Lot 02: Consultation, assistance juridique en droit de l'urbanisme, foncier, de la construction;
- Lot 03: Consultation, assistance juridique en droit de la fonction publique et en droit social;
- Lot 04 : Consultation, assistance juridique en droit privé et droit pénal.

La date limite de remise des offres était fixée au 15 mars 2024.

26 offres ont été déposées pour le lot n°2.

Après analyse des offres, il ressort que l'entreprise ASTEN AVOCATS présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

## **DECIDONS**

- Article 1: Il est conclu un accord-cadre relatif à des prestations de services juridiques et conseils avec l'entreprise ASTEN AVOCATS (N° SIRET: 948 658 166 00020 15 rue Bouchut, 75015 PARIS) concernant:
  - Ee lot 2: Consultation, assistance juridique en droit de l'urbanisme, foncier, de la construction, pour un montant maximum annuel de 16 000 € HT (19 200 € TTC) soit 64 000 € HT (76 800 € TTC) sur quatre ans.
- Article 2 : De dire que cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.
- Article 3: De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Article 4: De charger le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à : Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Trésorière de Pertuis.

Fait à La Tour d'Aigues, le

1 JUIN 2024

Robert Tchobdrenovitch
Président de la commune COTELUB